FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

ASA ONDAINE – Comité des Fêtes de DUNIERES

44ème COURSE DE COTE NATIONALE DE DUNIERES- AUVERGNE
9ème COURSE DE COTE NATIONALE VHC DE DUNIERES – AUVERGNE
19, 20 et 21 Juillet 2013

CONFERENCE « ECRITE » AUX PILOTES

Règlement Standard Courses de Côte 2013

La Direction de course ainsi que tous les officiels et organisateurs vous souhaitent la bienvenue à la Course de Cote de DUNIERES

Vérification après l'arrivée (art 1.3.6) - *Championnat de France* -
Ces vérifications seront demandées par le Collège des Commissaires Sportifs après avis du Directeur de Course

Équipages (art 3-4)
Il n'y aura **qu'une seule personne à bord** de chaque voiture, aussi bien pendant les essais que pendant la course (idem pour les déplacements pour se rendre au départ ou aux parcs).

Circulation (art 3-5)
Insistance toute particulière sur la rigueur à adopter au niveau du respect des horaires (*pas de dérogation possible, sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation du Directeur de Course*), de la vitesse et de la règlementation routière.

Voitures fermée	:	le pilote obligatoirement sanglé
Voitures ouvertes	:	le pilote obligatoirement casqué et sanglé

Les mécaniciens dûment identifiés (port de badges ou de bracelets) seront autorisés à circuler sur l'ensemble du site, **excepté en pré-grille, dans la zone de départ, dans les zones de stationnement des services de surveillance, chronométrage, secours, interventions, et sur le circuit proprement dit.**

L'itinéraire de la course de côte est interdit à toute circulation, sauf aux voitures des Officiels munis d'un badge, à partir du samedi 21 juillet à 8 heures. Tout contrevenant sera immédiatement exclu de l'épreuve.

Echappement (Art. 4-2.7) Voiture (Art 4-3)
Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

Voitures fermées, Groupe CM et GTTS, niveau sonore maximum	105 dB A
Voitures ouvertes, niveau sonore maximum	110 dB A

(art.4-3) Les chiffres formant le numéro de course seront de couleur noire sur un fond blanc rectangulaire. Le dessin des chiffres sera de type classique tel que : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

Route de course (art 6-2)
Tout pilote dans l'obligation d'immobiliser sa voiture sur un point quelconque du parcours devra aussitôt la ranger de façon qu'elle ne puisse constituer une gêne pour les autres pilotes. Les commissaires en poste pourront participer à cette opération uniquement sous la protection des drapeaux, mais leur intervention, sous peine d'exclusion, ne pourra avoir pour effet la remise en marche du moteur.

Pré-Grille (art 6-3)
Présentation au départ
Les conducteurs assumeront les conséquences de leur éventuelle ignorances de toutes dispositions ou changement d'horaires établis et annoncés qui pourraient être prévus durant l'heure précédant le départ de la course.

File de départ (art 6-3)
Les conducteurs et leurs voitures devront être à la disposition de la direction de course. Les conducteurs et leurs voitures devront se ranger en file de départ au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté à l'heure et dans son groupe pourra être exclu de l'épreuve.

Un panneau d'information figurant le plan du parcours permettra d'indiquer en temps réel toute modification survenue sur ledit parcours. Il sera présenté à chaque pilote au niveau de la file de départ.

Procédure pour les essais non chronométrés (art 1.2.2)
Des essais non chronométrés sont prévus le Dimanche 21 juillet 2013 **de 8h45 à 10h15** sauf avis contraire de la Direction de Course. Ces essais devront se dérouler **dans l'ordre** des résultats des essais chronométrés. Etablis le samedi. Tout concurrent arrivant en retard se verra refuser le départ.

Zone de décélération
La zone de décélération après la ligne d'arrivée sera matérialisée par des panneaux avec des barres obliques (type passage à niveaux)

Redescente vers la ligne de départ :
Voitures fermées : pilote obligatoirement sanglé
Voitures ouvertes : pilote obligatoirement sanglé et casqué

Parc d'arrivée
Il est rappelé à tous les pilotes, l'obligation de se conformer aux ordres des commissaires du parc d'arrivée. Aucune voiture ne sera autorisée à stationner en dehors de la zone (en haut du parc d'arrivée) réservée à cet effet.

Parc Concurrents (art 6-5)
Dans chaque parc concurrent, il est demandé aux concurrents :
De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A,B,C, d'une capacité minimale de 5 kg., ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistantes aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance
La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200.- €.

Parc fermé final (art 6-6)
Le parc concurrent, après l'arrivée de la dernière montée, est un parc fermé. L'itinéraire par lequel, depuis l'arrivée, les concurrents rejoignent le parc fermé, est sous le régime du parc fermé.
Après le contrôle d'arrivée, il pourra être procédé à la vérification des voitures. Elles seront mises en parc fermé prévu au règlement particulier. Les concurrents ne se pliant pas à cette mesure seront exclus.
Une amende équivalente à deux fois le montant des droits d'engagement avec publicité sera infligé à tout concurrent qui, sans en avoir avisé le Directeur de Course **par écrit,** ne mettra pas sa voiture au parc fermé ou l'en sortira avant la fin du délai règlementaire.

Échauffement des pneumatiques (art 7-4)
Il est interdit aux pilotes de chauffer mécaniquement leurs pneus sauf dans la zone prévue à cet effet, avant le départ, par déplacement de leur véhicule. L'utilisation de couvertures chauffantes ou de tout systême analogue est interdite en dehors des parcs concurrents officiels.

Essence (art 7-5)
Les concurrents devront prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions.

Tout abandon définitif doit être signalé à un Relation Concurrent ou au Directeur de Course PAR ECRIT.
Dans l'impossibilité d'effectuer une montée, avertir un « Relations Concurrents » et/ou le Directeur de Course. Faire constater le ou les problèmes éventuels à un Commissaire Technique.
Tout véhicule accidenté lors d'une montée (essais libres, essais chronométrés, course) doit obligatoirement être de nouveau contrôlé par un Commissaire Technique pour pourvoir poursuivre le meeting.

Respect :
Des horaires du règlement particulier de l'épreuve et/ou des modifications éventuelles apportées à ces horaires par la Direction de Course (art. 1-2.p)
- Procédures drapeaux - Tout concurrent et pilote sont au fait de la signification des drapeaux et doivent la respecter
- Des consignes des Commissaires de Piste
- Des départs: suivant l'ordre édicté par le règlement particulier de l'épreuve :
  suivant les listes des autorisés à prendre part aux essais et à la course

Recommandations diverses
- En cas de retournement après la ligne d'arrivée, suivre les instructions des Commissaires et leur faciliter les manœuvres.
- Aucun regroupement de pilotes autour de la cabine de chronométrage à l'arrivée lancée. Des panneaux d'information temps sont à votre disposition au parc d'arrivée.

Conférence aux pilotes : samedi 21 juillet à 13h45, pré-grille de départ. **BONNE COURSE A TOUTES ET A TOUS !!!**

A retourner avec l'engagement après avoir noté lu et approuvé et signer	***Le Directeur de Course***
	Jean Paul
	COCQUELET
Nom du pilote	***7661 / 12.01***
N°	